... /...

Autorisation de mandatement de l'investissement en N+1 avant le vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser, avant le vote du budget principal M14, exercice 2019 et à compter du 1er janvier 2019, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dépenses d'investissement inscrites au budget primitif principal M14, exercice 2018, sous déduction du remboursement du capital des emprunts : 480 300,00 € - 68 500,00 € = 411 800,00 €

Plafond défini au quart de ce montant : 102 950,00 €

Montant des dépenses d'investissement susceptibles d'être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif 2019 : 102 700,00 €

Avis sur une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter le site de carrière d'Altkirch par Holcim Haut Rhin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière pour une durée de 10 ans à Altkirch, par la Société HOLCIM Haut-Rhin.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets – Exercice 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Sundgau sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Sundgau sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau Exercice 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel de la Communauté de Communes Sundgau pour l'exercice 2017.

Constitution d'une servitude d'accès et d'entretien du canal d'amenée Muhlebach traversant la parcelle section 1, N°749/140, 2 rue de la Montagne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer une servitude réelle et perpétuelle d'accès pour assurer le maintien, l'entretien, la réparation et la régulation des écluses du canal « Muhlebach » traversant la parcelle section 1, N°749/140, demande au nouveau propriétaire des lieux de veiller à ne créer aucun obstacle au bon écoulement des eaux et à préserver le caractère naturel du canal « Muhlebach ».

Convention de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes Sundgau, dans le cadre du transfert de la compétence eau potable

Un montant de charges de 31 500 €, dont 21 200 € de frais de personnel était transféré chaque année du budget principal (M14) au budget de l'eau (M49). Dans le cadre de l'accord intervenu avec la CCS, la mise à disposition d'un agent générera pour la Commune une recette de l'ordre de 23 000 € au titre de l'année 2019. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions approuve le projet de convention de mise à disposition de personnel à conclure avec la Communauté de Communes Sundgau.

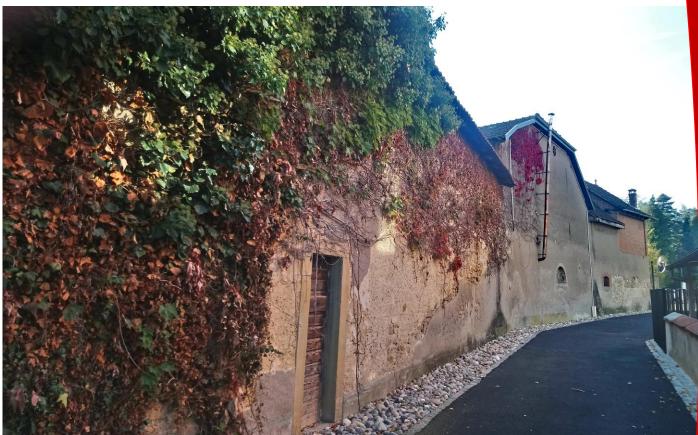
Acquisition du Parc Charles de Reinach

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide par 11 voix pour et 4 voix contre de se prononcer en faveur de l'acquisition du parc Charles de Reinach, propriété de la famille de Reinach, cadastré section 1, N°370, lieu-dit « village », d'une contenance de 1ha 75a 58 ca, terrain d'agrément ; de déterminer le prix d'acquisition dudit bien d'après l'estimation établie respectivement les 12 septembre 2017 et 24 octobre 2018 par France Domaine, à hauteur d'une valeur vénale de 35 000 €, et de proposer ce prix aux propriétaires du parc Charles de Reinach ; d'émettre cette proposition d'achat par lettre recommandée + AR et d'accorder un délai de deux mois aux propriétaires du parc, pour y répondre ; de se réserver le droit d'engager une procédure d'expropriation, conformément au code de l'expropriation, si aucune réponse n'était apportée par lesdits propriétaires ou si aucun accord sur la proposition d'acquisition ne devait aboutir, à l'expiration du délai imparti.



S'Dorf Bledla Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjoints :

Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H
15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjoints, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Hirtzbach Mars 2019

Résumé des Conseils Municipaux du 8 octobre 2018 et du 17 décembre 2018

Conseil Municipal du Mardi 8 octobre 2018

Acquisition de terrain nécessaire à la régularisation de l'alignement de la rue de la Scierie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer l'acte de vente (acquisition d'une surface de 0,47 ares).

Mise à disposition du bâtiment communal de l'ancienne gare à des associations locales

Le Conseil Municipal, par treize voix pour et deux voix contre, décide de mettre à disposition le bâtiment communal de l'ancienne gare aux associations suivantes: Les Collectionneurs de Hirtzbach pour la conservation de ses archives, la préparation des bourses multi-collections et la tenue des réunions et assemblées; La Bougeotte pour le stockage de matériel et mobilier; Le Football-Club de Hirtzbach pour une aire de lavage et de stockage d'équipement du Club.

Participation de la Commune à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel communal, dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion du Haut-Rhin

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 120 € par agent et par an (soit 10 € par agent et par mois).

Renouvellement du contrat fourrière conclu avec la SPA de Mulhouse

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de fourrière à conclure avec la SPA de Mulhouse pour une durée de trois ans à compter du 1_{er} janvier 2019 ; approuve les termes du contrat sollicitant des frais de participation de la Commune de Hirtzbach à hauteur de 0,78 € par habitant et par an ;

Avis sur l'exercice d'un droit de préemption visant la vente d'un terrain boisé contigu à une parcelle communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption et de renoncer à l'acquisition de ce terrain.

Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sundgau

Le Conseil Municipal, par treize voix pour et deux voix contre, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sundgau, qui entreront en application au 1_{er} janvier 2019, par arrêté de M. le Préfet du Haut-Rhin.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) perçoit intégralement la fiscalité professionnelle des communes (FPU), et reverse à la Commune une attribution de compensation (AC). Cette AC correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, réduite ou majorée de charges transférées. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence. En 2018, la CCS s'est vue transférer les compétences «GEMAPI» et «Périscolaire». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT 2018.

Approbation du projet de mise en souterrain du réseau électrique basse tension, rue de l'Illberg

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, approuve le projet de mise en souterrain du réseau électrique BT, rue de l'Illberg, tel que présenté par M. le Maire et estimé à un montant de 57 398,25 € HT; autorise le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin à mener à bien ces travaux, et accepte le montant de la participation de la Commune à ces travaux, à hauteur de 34 500 €, à reverser au syndicat et représentant 60% du montant HT.

... / ...

Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables et créances éteintes – Budget de l'eau, exercice 2015 – 2016 – 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur un montant total de 901,18 € de taxes et produits irrécouvrables sur le budget de l'eau, au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Convention de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du coût des travaux de déploiement de la fibre optique ; soit un montant de 59 937,50 € payable en 2020.

Elaboration du PLUi : débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté de Communes Sundgau qui poursuit l'élaboration du PLUi, prescrit par l'ancienne Communauté de Communes d'Altkirch. Ce PLUi concerne donc le secteur d'Altkirch comprenant les communes d'Altkirch, d'Aspach, de Carspach, de Heimersdorf, de Hirsingue et de Hirtzbach.

Conseil Municipal du 17 décembre 2018

Approbation des attributions de compensation définitives pour 2018

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention le calcul du montant de l'attribution de compensation (AC) définitive 2018 pour la commune, selon le calcul précité, qui s'élève à 40 479 € et valide la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2018 et l'attribution de compensation définitive.

Approbation de la modification des statuts du Sigfra

Depuis juillet 2018, la commercialisation des bois est confiée à l'ONF, le syndicat assure uniquement la gestion de la maind'œuvre, et les modalités de calcul de participation annuelle au SIGFRA sont modifiées. Privé de sa mission commerciale et réduit à gérer simplement six bûcherons, le SIGRA devrait être dissous en 2023 année durant laquelle cinq des six agents pourront faire valoir leurs droits à la retraite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux nouveaux statuts révisés du SIGFRA, tel qu'approuvés par le comité syndical en novembre 2018.

Mise à disposition du foyer St Maurice à la MJC d'Altkirch

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de la MJC d'ALTKIRCH (avec tacite reconduction) le Foyer Saint Maurice pour y organiser et développer des activités d'animation hebdomadaires et ponctuelles à destination de tout public durant l'année scolaire pour la période du 17 septembre 2018 au 08 juin 2019 inclus, hors vacances scolaires. La redevance annuelle est payable directement à l'association gestionnaire du foyer : 200 € (deux cents euros).

Loyers communaux

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention décide de maintenir inchangés les loyers des baux ruraux, des logements communaux et des baux de chasse en 2019 par rapport à 2018, à savoir :

- terrains communaux : 1,524 € l'are ;
- baux de chasse : lot N°1 : 8 400,00 € ; lot N°2 : 9 500,00 € ; lot N°3 : 11 100,00 € ;
- chasse réservée : 840,95 € ; chasse réservée : 182,20 €.
- loyers logements communaux : logement de l'école maternelle 255 €/mois ; logement de la « Mairie-Ecole » 400 €/mois ; logement du Presbytère 300 €/mois.